



COMMUNE DE GUERVILLE 78930

Hôtel de Ville – 4 place de la Mairie – 78930 GUERVILLE
Téléphone : 01.30.42.69.42 – Télécopie : 01.30.42.33.11 – courriel : mairie.guerville@wanadoo.fr

CM N° 2015 - 04

Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE

**COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI VINGT – TROIS AVRIL DE L'AN DEUX MILLE QUINZE**

| | |
|---|--|
| Date de Convocation 17 avril 2015 | L'AN DEUX MILLE QUINZE, le JEUDI vingt-trois AVRIL à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne PLACET – Maire |
| Date d’Affichage 17 avril 2015 | <u>Etaient présents</u> : Mme BOIVENT Eveline, Mr BOULLAND Michel, Mr BOULOT François, Mr BURST Daniel, Mme CARREE Corinne, Mr COMPAROT Alain, Mme CORBONNOIS Nathalie, Mme DUPUIS Joëlle, Mr HARDY Michel, Mr MOREAU Bernard, Mme PIVAIN Joséphine, Mme PLACET Evelyne, Mme PLACET Jocelyne, Mme RIBAUT Sylvie, Mme RICHARD Valérie et Mr VERNIER Jean. |
| Nombre de Conseillers En exercice : 19 | Formant la majorité des membres en exercice |
| Présents : 16 | <u>Absents</u> : Mme JOURDAIN Lydie. |
| Votants : 18 | <u>Pouvoirs</u> : MR BARRIER Marc a donné pouvoir à Mme RIBAUT Sylvie. Mr DUMONTEIL Thierry a donné pouvoir à Mme PLACET Evelyne. |

A été désignée secrétaire de séance : Mme RIBAUT Sylvie

L'Ordre du jour de cette séance est le suivant :

Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2015.

1. Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société ALPA pour son site de Porcheville actuellement en cours d'enquête publique.
2. Fixation du montant de la participation des extérieurs au repas des aînés.
3. Demande d'enveloppe parlementaire auprès de Monsieur TETART.
4. Création d'un poste de rédacteur à temps complet.
5. Mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS.
6. Décision de participation financière à la 17^{ème} édition de Blues sur Seine.
7. Autorisation au Maire à solliciter une subvention au CNDS pour la réalisation d'un court de Tennis couvert.
8. Autorisation au Maire à solliciter une subvention à la ligue de Tennis pour la réalisation d'un court de tennis couvert.
9. Formation du jury d'assises 2016
10. Questions diverses :
 - Informations sur les subventions de la DRAC au projet d'extension et de réaménagement de la bibliothèque.
 -

Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2015

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent formuler des remarques au compte-rendu du Conseil municipal du 26 mars 2015

Monsieur BOULLAND fait remarquer diverses erreurs : tout d'abord en page 1, au dernier titre il a été omis la lettre R pour SRU et dans le texte relatif au pôle métropolitain, il est indiqué Mr THOLANCE au lieu de Mme THOLANCE.

Monsieur COMPAROT indique avoir constaté une erreur de frappe en page 11 à la fin du 1^{er} paragraphe où il convient de retirer le mot « des » avant « en garantie ».

Ces remarques étant entendue et notée, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'étude des délibérations portées à l'ordre du jour, Madame le Maire indique que le point n° 5 relatif à la mise à disposition d'un agent communal au CCAS est retiré car nous n'avons pas reçu l'avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du Centre Intercommunal de Gestion de Versailles (CIG) obligatoire avant de délibérer.

n° 2015-04-001 – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ALPA POUR SON SITE DE PORCHEVILLE ACTUELLEMENT EN COURS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Madame le Maire indique que par courrier du 24 mars 2015, le Préfet des Yvelines nous a informé l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société ALPA pour son site de Porcheville. La commune de Guerville étant comprise dans le périmètre de ce site et ladite autorisation intéressant les installations classées pour la protection de l'environnement, nous avons été destinataire d'une part d'un dossier à mettre à disposition du publique du 20 avril 2015 au 22 mai 2015, et d'autre part, d'une invitation à émettre un avis sur cette demande d'autorisation à transmettre à la préfecture avant le 6 juin 2015.

Madame le Maire rappelle que la société ALPA installée sur la commune de Porcheville a une activité d'aciérie et de laminoirs et que sa demande d'autorisation porte sur une autorisation d'augmenter sa capacité de production, ce qui induit une demande d'augmentation des valeurs limites d'émission dans l'air de certains métaux, des flux rejetés en Seine et de la quantité d'eau prélevée dans le forage.

A l'appui de cette demande d'autorisation, la société ALPA a présenté une étude d'impact. Il est rappelé que les élus ont été invités lors de la convocation à prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête publique mis à leur disposition à l'accueil.

Oui ces explications,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'augmentation de sa capacité de production présentée par la société ALPA pour son site de Porcheville, laquelle fait actuellement l'objet d'une enquête publique.

CHARGE Madame le Maire à effectuer l'ensemble des démarches utiles et nécessaires pour transmettre cet avis aux autorités compétentes.

N° 2015-04-002 MONTANT DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES EXTERIEURES POUR LE REPAS DES AINÉS 2015

Madame le Maire informe les membres présents qu'il convient de déterminer le montant de la participation demandée aux personnes extérieures (à savoir âgée de moins de 65 ans, ou non conjoint d'une personne âgée de plus de 65 ans ou non ayant droit ou non membre du conseil municipal et/ou d'administration du CCAS), souhaitant participer au Repas des Aînés organisé en 2015.

Il est proposé que le montant demandé aux personnes extérieures soit de 40€ TTC.
Les membres présents sont invités à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de fixer le montant de la participation demandée aux personnes extérieures telles que désignées ci-dessus à la somme de 40€ TTC par personne,

DIT que la recette sera imputée au budget primitif 2015 de la commune – section de fonctionnement,

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2015-04-003 – DEMANDE D'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE AUPRES DE MONSIEUR TETART, DEPUTE DES YVELINES

Madame le Maire rappelle que chaque parlementaire dispose dans le cadre de ses fonctions d'une somme allouée lui permettant d'aider financièrement la réalisation de certains projets. Cette somme est attribuée par le parlementaire concerné en fonction des projets transmis et ce, que cette demande émane de collectivités territoriales ou d'associations. Ainsi, Madame le Maire propose que Monsieur TETART soit sollicité afin d'aider la commune de Guerville à réaliser les investissements de mises aux normes accessibilité du quai et de pose d'un abribus au niveau de l'arrêt de bus dit « Saint Martin » et sis rue Pierre Curie.

En effet, il est rappelé que la commune de Guerville envisage des travaux afin de faciliter et sécuriser la rue Pierre Curie, qui a été identifiée comme une voie présentant des difficultés de circulation et de stationnement tant pour les usagers de la voie que pour les piétons. Or, cette action de sécurisation pour être efficiente doit s'accompagner d'une mise aux normes accessibilité du quai de l'arrêt de bus dit Saint Martin et situé rue Pierre Curie, ainsi que de la pose d'un abribus. Ces travaux sont d'autant plus indispensables à la population que cet arrêt de bus accueille un nombre important quotidiennement d'usagers puisque cet arrêt dessert le transport scolaire pour les élèves élémentaires, les élèves du collège ou du lycée, mais est aussi utilisé par une ligne régulière de transport en commun et par le service de transport à la demande mis en place par la CAMY. La centralité de cet arrêt de bus est donc indispensable à la vie des guervillois mais aussi aux usagers venant des communes voisines et qui souhaitent notamment se rendre à La Poste ou au cabinet médical installé à proximité.

Il vous est donc proposé de solliciter de Monsieur TETART, Député des Yvelines l'attribution d'une subvention au titre de son enveloppe parlementaire pour le projet décrit ci-avant.

Ouï ces explications,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE SOLLICITER aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire au titre du projet de réalisation de travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus dit « Saint Martin » et sis rue Pierre Curie et de la pose d'un abribus à ce même arrêt. Pour rappel, ces travaux ont été estimés à un total de 17 296 €HT (soit 20 755,20 €TTC) qui se décompose comme suit : 9 243,50 € de travaux de mise en accessibilité, 1 500 € de pose de l'abribus et 6 552,50 € HT d'achat d'abribus

DE CHARGER Madame le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires,

D'AUTORISER Madame le Maire à faire procéder aux demandes de subventions pour ce dossier.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

N° 2015-04-004 – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Avant de passer à l'étude de la présente délibération, Madame le Maire rappelle que ce point a été étudié par la commission du personnel. Monsieur BOULOT demande si le recrutement est fait. Réponse lui est faite que non, puisque la création est la première démarche à réaliser avant le recrutement, tout comme la définition de poste, ... Ouï ces explications, il est donné lecture de la délibération.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ainsi, Madame le Maire vous propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, au sein du service administratif. Cette création a notamment pour but de mettre en œuvre une politique prévisionnelle de gestion des emplois et des compétences tenant compte des évolutions attendues au sein du personnel administratif et de la charge de travail du service. Au surplus, ce poste à temps complet existait en 2013 et n'a pas été remplacé après les départs connus en 2013 au sein de ce service. Madame le Maire précise que cet emploi sera rémunéré sur la base indiciaire applicable et en fonction des indemnités usuellement attribuées au personnel en fonction du poste occupé, des charges de service et de la manière de servir.

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 mars 2015 lors du vote du budget primitif de la commune,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet afin de répondre de façon efficiente à la charge de travail du service administratif et de veiller à mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences efficiente,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

POUR LES FONCTIONNAIRES :

- la création d'un emploi de rédacteur territorial permanent à temps complet.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de l'achèvement des mesures de publicité de la présente délibération :
- Filière Administrative
- Cadre emploi Rédacteur territorial
- Grade Rédacteur territorial (catégorie B)
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer un poste de rédacteur territorial et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12 article 6411

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2015-04-005 : PARTICIPATION FINANCIERE pour organisation spectacle tout public et ateliers pour l'Ecole Elémentaire au bénéfice de l'association « Blues sur Seine » 2015-2016 dans le cadre du 17^e festival de blues.

Madame le Maire informe les membres présents que l'école primaire de Guerville souhaite renouveler la convention avec l'association « Blues sur Seine », pour mettre en place, dans le cadre du 17^e festival de blues (du 6 au 21 Novembre 2015), un atelier d'initiation musical et un concert tout public sur le territoire communal.

La participation financière en vue de la réalisation des ces actions serait d'un montant de 4 000€.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la participation de la commune aux actions mentionnées ci-dessus organisées par l'association « Blues sur Seine » pour un montant de 4 000€,

DECIDE que l'entrée au concert soit payante – le tarif sera décidé par l'association.

DIT que les crédits de dépenses prévus article 6188 de la section de fonctionnement du budget de la commune,

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2015-04-006 – AUTORISATION AU MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION AU CNDP POUR LA REALISATION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

Avant de procéder à l'étude et au vote de la présente délibération, Monsieur MOREAU indique qu'il souhaiterait que le texte de cette délibération soit corrigé dans son visa afin de préciser que la subvention sollicitée est la plus élevée possible. Cette proposition est acceptée et il est même ajouter que le texte de la délibération sera également modifié pour intégrer la mention que la subvention sollicitée l'est au taux maximal. Cette proposition de modification sera également intégrée dans la délibération suivante qui porte sur le même objet.

Monsieur BOULLAND demande s'il serait possible d'avoir des précisions sur le projet en cause. Madame le Maire lui rappelle que des copies des documents présentant ce projet avaient été mises à disposition lors d'un précédent conseil. Pour répondre à cette demande, Madame RIBAUT rappelle les éléments essentiels de ce projet qui consiste en la couverture d'un terrain de tennis. Initialement envisagé sur le court n°3, le Tennis Club de Guerville a sollicité que ce projet soit réalisé à l'emplacement du mur d'entraînement qui en raison de son état doit être détruit. Le TCG

se charge de réaliser le sol de ce nouveau court et la mairie envisage pour ce projet de réaliser la couverture. Les côtés seront constitués de bardages isolés phoniquement et thermiquement et la couverture sera réalisée par bâche qui est adaptée pour éviter les effets de la condensation, Monsieur BOULOT demande les délais de garantie de ce type d'ouvrage. Madame RIBAUT lui répond que la garantie est de 20 ans. Elle précise que ce type d'équipement a été réalisé à Montesson et que les retours en sont très positifs. Elle propose aux élus de leur transmettre l'ensemble des documents sur ce projet. Monsieur BOULLAND remarque que la réalisation de ce projet à l'emplacement du mur d'entraînement est pertinent car moins visible dans l'environnement.

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré afin de solliciter la CAMY pour l'obtention d'un fonds de concours pour la réalisation d'un projet de création d'un court de tennis couvert. Or, dans un souci de gestion financière pertinente et afin de réduire le reste à charge des investissements envisagés, il est essentiel de rechercher tous les financements susceptibles d'intervenir pour aider à leur réalisation. Ainsi, après recherche, il apparaît que le CNDS (Comité National de Développement du Sport) est susceptible de subventionner ce type de projet. En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de cet organisme, et à effectuer l'ensemble des démarches utiles.

Oùï ces explications,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE du CNDS une subvention au taux maximal pour la réalisation d'un court de tennis couvert.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la constitution, et au dépôt de cette demande de subvention auprès du CNDS

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

N° 2015-04-007 – AUTORISATION AU MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION A LA LIGUE DE TENNIS POUR LA REALISATION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

Avant de procéder à l'étude et au vote de la présente délibération, Madame PIVAIN demande que le Tennis Club de Guerville soit informé de l'ensemble des démarches en cours pour obtenir des subventions, ainsi que des financeurs potentiels sollicités. Réponse lui est faite qu'en tout état de cause, les dossiers de subventions devront être établis avec l'aide du TCG, notamment concernant des informations sportives.

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré afin de solliciter la CAMY pour l'obtention d'un fonds de concours pour la réalisation d'un projet de création d'un court de tennis couvert. Or, dans un souci de gestion financière pertinente et afin de réduire le reste à charge des investissements envisagés, il est essentiel de rechercher tous les financements susceptibles d'intervenir pour aider à leur réalisation. Ainsi, après recherche, il apparaît que la ligue de Tennis est susceptible de subventionner ce type de projet. En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la ligue de Tennis, et à effectuer l'ensemble des démarches utiles.

Oùï ces explications,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE de la ligue de Tennis une subvention au taux maximal pour la réalisation d'un court de tennis couvert.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la constitution, et au dépôt de cette demande de subvention auprès de la ligue

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

N° 2015-04-008 – FORMATION DU JURY D'ASSISES 2016

Madame le Maire expose que conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par les lois n° 80-1042 et 81-82 des 23 Décembre 1980 et 2 Février 1991 (JO des 29 juillet 1978, 24 décembre 1980, 2 et 3 janvier 1981) portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises, et aux circulaires préfectorales C 79-44 du 30 avril 1979 et C 81-03 du 30 avril 1981,

Conformément à l'arrêté préfectoral fixant le nombre des jurés du département pour l'année 2016 à 1087 personnes, ce nombre étant réparti par commune, il convient pour la commune de Guerville de procéder au tirage au sort de **SIX personnes** qui doivent être tirées au sort parmi les électeurs de plus de 23 ans figurant sur la liste électorale de la commune afin de constituer la liste préparatoire pour la formation des jurés d'assises pour l'année 2016. Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

| NOM & Prénom | Nom d'Epouse | Date de Naissance | Lieu de Naissance | Adresse |
|-------------------|--------------|-------------------|---------------------|---|
| PERIE Benjamin | - | 25 mars 1984 | AUBERGENVILLE | 60 rue de Seine 78930 GUERVILLE |
| FOUBERT Ginette | <u>ANGIN</u> | 13 janvier 1950 | MANTES LA JOLIE | 10 rue de la Liberté 78930 GUERVILLE |
| DANSTETER Mélanie | - | 07 août 1989 | MANTES LA JOLIE | Gros Moulu 78930 GUERVILLE |
| FOURNIER Sylvie | AGNES | 25 février 1965 | MANTES LA JOLIE | 5 rue des Rubeilles 78930 GUERVILLE |
| LE BALPE Sophie | SLAMKA | 26 mars 1969 | MANTES LA JOLIE | 7 rue du Bel Air 78930 GUERVILLE |
| BATEMAN Jeremy | - | 28 novembre 1989 | LA GARENNE COLOMBES | 4 rue des Roches 78930 GUERVILLE |

INFORMATIONS DIVERSES

Subventions de la DRAC pour le projet bibliothèque: Madame le Maire indique avoir rencontré les services de la DRAC pour définir les aides financières que cette direction pourrait nous apporter pour la réalisation du projet bibliothèque. Ainsi, la commune pourra solliciter 4 subventions distinctes qui sont :

- une subvention pour les travaux qui pourra atteindre un taux de 35 %.
- une subvention pour l'acquisition du mobilier et l'aménagement qui pourra atteindre un taux de 30 %.
- une subvention pour l'acquisition du matériel informatique qui pourra atteindre un taux de 50 %.
- et une subvention pour l'acquisition des premiers fonds de collection (établi sur 2 ans) qui pourra atteindre un taux de 30 %.

Madame le Maire précise que la DRAC demande que ces subventions soient sollicitées dès lors que nous serons plus avancés dans ce dossier. En conséquence, il sera prévu ces demandes lors d'un prochain Conseil Municipal.

EPFY: Madame le Maire indique que le travail sur les conventions a passé avec l'EPFY conformément à l'arrêté préfectoral de carence sont en cours. Une rencontre est d'ailleurs prochainement prévue avec des représentants de l'EPFY.

Logements sociaux Rue Pierre Curie: Madame le Maire indique avoir envoyé un courrier à Madame QUINTIN de Mantes Yvelines Habitat car suite à sa saisine par un locataire, elle a découvert que les clés de 6 logements avaient été remis à des locataires alors que l'électricité n'était pas branchée. A l'occasion d'une réunion, Madame le Maire a évoqué ce point avec Madame QUINTIN et suite à sa réponse inacceptable, elle a décidé de saisir officiellement celle-ci avec copie au Président de Mantes Yvelines Habitat, au Président de la CAMY et au service logement de la CAMY.

PADD: Madame le Maire indique que le projet de PADD transmis par la SOREPA a été corrigé lors d'une réunion cette semaine. Le texte modifié est en cours de rédaction et ce point sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Festivités du 13 juillet: Madame le Maire indique que suite à une réunion avec les associations, elle a été informée que l'Entente Senneilloise ne voulait plus organiser de manifestation le 13 juillet. Elle tient à préciser qu'elle regrette d'une part cette décision et d'autre part, de n'en avoir été informée que très tardivement et en tout état de cause après l'attribution des subventions. Malgré sa demande, aucune autre association présente n'a souhaité organiser cette une manifestation. Elle informe donc qu'une manifestation sera organisée le 14 juillet par la Commune. Celle-ci sera prévue à Senneville, il reste à en prévoir les modalités.

CAMY: Madame le Maire indique que la CAMY poursuit son travail sur le PLH qui devrait être soumis au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Pôle métropolitain: Madame le Maire indique avoir peu d'informations à transmettre sur ce point, si ce n'est que les groupes de travail se réunissent régulièrement et que la tendance irait à la création sous forme de Communauté Urbaine et non de Communauté d'Agglomération. Cependant, ce point n'est pas définitivement arrêté et les Présidents des 6 EPCI doivent de nouveau se réunir en mai pour prendre cette décision.

Petite délinquance et incivilités: Madame PIVAIN indique avoir remarqué depuis quelques temps la multiplication de comportements relevant de la petite délinquance et d'incivilités qui sans être graves, portent atteinte au bien vivre. Elle demande ce que la mairie peut engager à ce propos. Malheureusement, il est difficile de lutter contre ces comportements. Des signalements sont fréquemment faits auprès de la gendarmerie, qui a compétence à intervenir. Il est conseillé de la solliciter.

Villes et Villages Fleuris 2015 : Madame PIVAIN dit avoir reçu le dossier d'inscription au concours des villes et villages fleuris pour l'année 2015. Considérant les modalités de ce concours, elle précise que cette année, nous ne serons pas prêts pour nous y inscrire mais elle précise qu'elle pense qu'à compter de 2016 nous pourrions envisager très sérieusement la candidature de Guerville.

Chenilles processionnaires: il est indiqué qu'il a été confirmé la présence de chenilles processionnaires sur notre territoire. Aucune réglementation n'existe pour obliger les propriétaires ayant des arbres contaminés à prendre des mesures curatives. Cependant, il est fortement conseillé d'être vigilant sur ce problème car ces chenilles sont fortement urticantes et peuvent être dangereuses pour la santé des plus fragiles. Madame PIVAIN invite les personnes à regarder sur le site de l'ARS les informations sur ce point qui sont très bien faites tant sur les mesures de prévention et les moyens pour les éliminer que sur les périodes d'apparition

Préparation semaine bleue 2015 : Monsieur COMPAROT indique que dans le cadre de la préparation de la semaine bleue 2015, un rendez-vous est organisé samedi matin à 9h30 au niveau de la salle de La Plagne pour essayer la randonnée des lavoirs. Toute personne désireuse de s'y joindre est bienvenue.

Concert d'Orgue : Madame le Maire indique avoir reçu la proposition de prévoir un concert d'orgue dans l'Eglise en octobre prochain et demande l'avis de tous. Avis favorable est donné. Cependant, Monsieur COMPAROT précise qu'il va solliciter le prêtre par politesse.

Terrains de Football : Monsieur HARDY indique que lors de la réunion de la commission travaux qui s'est tenu hier soir, il a été validé le devis de la société SOTREM pour la réalisation de travaux de remise en état des terrains de football pour la somme de 9 261,60 € TTC. Ces travaux n'ont pas été faits depuis plusieurs années et différentes entreprises ont été consultées.

Escaliers salle de Senneville : Monsieur HARDY indique que lors de cette même réunion, le choix pour l'entreprise chargée de réaliser les escaliers au niveau de la salle de Senneville a été arrêté. Il s'agit de la société GALERNE pour un montant total de 9 888 €TTC. Il s'agissant là encore du moins disant des différents devis reçus.

Matériel défectueux stationné Rue de Seine : Monsieur HARDY indique que le nécessaire a été fait auprès des services de gendarmerie pour faire enlever la pelle stationnée au niveau de la rue de seine et qui perdait de l'huile. Malheureusement, il regrette que ceci est pris beaucoup de temps.

Enfouissement des réseaux sur la RD 158 : Monsieur BOULOT sollicite des informations sur l'enfouissement des réseaux sur le RD 158, en effet, il a remarqué la réalisation de nombreux sondages. Monsieur HARDY lui transmet les informations en sa possession et notamment le tracé de ces travaux qui iront de la gendarmerie jusqu'au poste du Bel Air. Monsieur BURST demande si ces travaux vont toucher la RD. Monsieur HARDY lui répond qu'en tout état de cause si la RD est touchée, ce sera hors agglomération et cela relève donc du Conseil Général.

Ciments Lafarge : Madame le Maire indique que suite à une rencontre avec des responsables des ciments Lafarge, elle a été informée de leur projet de créer une nouvelle activité sur des terrains compris à la fois sur le territoire de Mézières et de Guerville. Pour mieux appréhender cette activité, une visite a été organisée sur un site du nord de la France et Monsieur VERNIER s'y est rendu. Monsieur VERNIER indique que cette activité constituerait notamment à dépolluer des terres par un système utilisant des bactéries. Cette opération de dépollution dure environ un mois et il n'a pas constaté des nuisances olfactives,... Madame PLACET précise que le dossier remis par les ciments Lafarge sur cette activité est disponible dans son bureau et qu'il est sa disposition comme tous les dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 21h45.

Evelyne PLACET,
Maire de Guerville.